

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 76=96 (1930)

Heft: 11

Artikel: Une étude sur les manoeuvres de la le Division 7-11 septembre 1930

Autor: Fonjallaz, Arthur

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-9147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung Journal Militaire Suisse Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft

Redaktion: Oberst-Divisionär Ulrich Wille

Adresse der Redaktion: Wildermettweg 22, Bern, Telephon Zähringer 22.92

Une étude sur les manœuvres de la Ie Division 7—11 septembre 1930.

Par le Colonel *Arthur Fonjallaz*.

Après les tâtonnements de la journée, la Direction des manoeuvres ayant fixé d'avance les conditions où se trouveraient les partis, fit remettre de nouvelles dispositions aux Commandants Rouge et Bleu.

Rouge recevait *l'ordre No. 2* lui ordonnant la suspension de son offensive, de la teneur suivante:

1. C. A.

La Sallaz, 8. 9.

Ordre No. 2 à la 1 Div.
(1 : 100.000.)

1. L'aile droite du gros du C. A. (2. Div.) a pu, refoulant devant elle les troupes bleues, avancer jusqu'à la ligne hauteur W. d'Eschiens-Vulliens-Sépey-Rossenges.

Devant ce front, Rue paraît être fortement occupé, ainsi que les hauteurs de Bionnens-Esmonts-Chavannes p. Moudon.

A votre droite, la Br. J. mont. 3 n'a pu encore s'emparer du Mt. Pélerin; elle a atteint la ligne: Lignièrès (E. Chexbres)-Bottonnet-Drugex-la Combe.

2. Notre C. A. reprendra demain matin son offensive, en portant son effort principal sur sa droite. A votre gauche, la 2. Div. s'emparera d'abord de Rue, puis des hauteurs Pt. 871 (N. E. Vauderens)-Bionnens-Moriens, son aile droite passant par Promasens (incl.), gare de Vauderens (incl.), puis le long de la voie ferrée Lausanne-Fribourg. Son attaque commencera à 0600.

A votre droite, la Br. J. mont. 3 devra s'emparer du Mt. Pélerin où elle s'arrêtera.

3. Vous arrêtez aujourd'hui votre offensive sur la ligne Corbéron (riv.)-Biordaz (riv.)-la Broye, entre les Thioleyres compris et Eschiens

non compris. Vous la reprendrez demain matin dès 0630 en conservant votre mission de couverture du flanc droit du C. A. Pour cela, vous chercherez à mettre hors de cause les troupes qui sont devant vous et à les rejeter sur Châtel St. Denis et la Basse Veveyse.

Si cette opération réussit, vous opérerez un regroupement, vous permettant d'agir sur mon ordre en direction générale de Romont-Siviriez.

4. Tête d'étapes: Genève; place d'échanges: Lausanne; vous disposez des routes Lausanne-Oron et Lutry-Oron.

5. P. C. du C. A. dès maintenant à la Sallaz (N. E. Lausanne) (supp.).

P. Co. rap. du C. A. aux Cornes de Cerf (supposé).

Le Cdt. 1. C. A.

De son côté, Bleu recevait aussi un *ordre No. 2* l'amenant à prendre de nouvelles dispositions, d'une part, en couverture de Vaulruz, d'autre part, pour arrêter l'adversaire de «Les Ecasseys».

1. C. A.

Payerne, 8. 9.

Ordre No. 2 à la Div. légère.

(1 : 100.000.)

1. Nos troupes de couverture, fortement attaquées sur tout le front, se sont repliées dans notre zone principale de résistance. Devant celle-ci, à Rue et dans la région de Vauderens, nos troupes se maintiendront cependant encore demain dans une position avancée, fortement organisée.

A votre gauche, le détachement poussé sur le Mt. Pélerin a maintenu ses positions; mais, fortement attaqué, il sera retiré dans la nuit du 8. au 9. 9., à l'E. de la Basse Veveyse, dans une position préparée, s'étendant de l'éperon septentrional des Pléiades au Léman.

2. Notre C. A. repoussera de ses positions actuelles toutes les attaques ennemies et se prépare à reprendre l'offensive à la première occasion favorable.

3. Votre division a pour mission, d'une part, de couvrir la trouée de Vaulruz et, d'autre part, d'interdire toute progression ennemie vers les hauteurs des Ecasseys et de la Joux.

A cet effet, laissant seulement des avant-postes sur la Broye en contact avec l'ennemi, vous replierez dans la nuit du 8 au 9 le gros de vos forces dans le secteur Mossel-Porsel-Haut de Fiaugères-la Verrierie-le Crêt-Bouloz, que vous tiendrez jusqu'à nouvel ordre.

Soudure avec la 2. Div. à votre droite, sur la ligne Pt. 861 (N. de Mossel; à 2. Div.)-Prez (à 2. Div.)-la Pierraz (E. Siviriez; à div. lég.).

4. Vous restez basé sur Fribourg; place d'échanges, Bulle.

5. Vous disposez de toutes les routes entre la route Romont-Chavannes les Forts-le Raffour-Mossel (incl.) et la grande route Bulle-Vevey (incl.).

6. Poste de liaison du C. A. à Romont (supp.).

Le Cdt. 1. C. A.

L'ordre de Rouge donné le 8. 9. 1750 se limite à dire qu'il faut continuer l'offensive et atteindre le front des Thioleyres-Ferlens. Entre temps, toutes les troupes de la div. Rouge étaient en ligne, surprises sans doute d'avoir conquis si facilement un plateau de si haute importance.

Cet ordre (No. 7) avait la teneur suivante:

1 Div. Rouge.

P. C. 8. 9. 1750.

Le Cdt.

Front No. 7.

La division continue son offensive et doit atteindre encore aujourd'hui son objectif: les Thioleyres-Ferlens.

Cet objectif atteint, elle se couvrira par les avp. sur la ligne Corbéron (riv.)-Bierdaz (riv.)-La Broye.

Limite de secteur d'avp.: Palézieux-village-route les Tavernes-Cornes de Cerf.

Elle stationne le 8. 9. comme suit:

- a) R. J. 3 renf.: secteur la Combe-Chez Vuannaz (compris)-ruisseau 1 km. E. de Cornes de Cerf, route Cornes de Cerf—Les Tavernes (compris).
- b) Gr. Br. J. 1 renf.: secteur route Palézieux-Les Tavernes, cote 746 E. Cornes de Cerf (exclus)-Bourg des Fillettes-Mollie Margot-Les Cullayes-Ferlens-Auberanges.
- c) Br. J. 2 (— R. J. 3) — R. Art. auto 5: secteur Maillardeulaz-Savigny-Tuillières-La Méguettaz.
- d) Gr. Drag. 1: Cornes de Cerf-Forel.
- e) Bat. Sap. 1 (— Cp. IV/1 — 1 sect.): Claie aux Moines.
- f) Cp. tg. 1: dans les secteurs dans lesquels elle travaille.
- g) Dét. radio 1: Claie aux Moines.
- h) Gr. san. 1 (— Cp. II et III/1): Claie aux Moines.

Exploration: R. J. 3 explorera devant le secteur en direction Bossonnens-Ecoteaux.

Br. J. 1 Hauteurs E. de la Broye, devant son secteur.

Trains: (— Tr. bag. et Tr. auto): aux Trp.

Ravitaillement: Ordre spécial.

P. C. Div.	Claie aux Moines.
P. C. R. J. 3	Les Mollies.
P. C. Br. J. 1	Essertes.
P. C. Br. J. 2	Savigny.
P. C. Gr. Drag. 1	Cornes de Cerf.
P. C. R. art. auto 5	Savigny.
P. C. Bat. sap. 1	Claie aux Moines.
Cp. tgg. 1	Claie aux Moines.
Dét. Radio 1	Claie aux Moines.
Gr. san. 1	Claie aux Moines.
Gr. subs. 1	Renens.

Le Cdt. 1. Div. Rouge.

Distribution: Aux Cdts. dir. subordonnés.

Pour orientation.

1. Div. Rouge.

P. C. 8. 9. 30. 2115.

Front No. 8.

Ordre d'opération pour le 9. 9. 30.

1. Voir bulletin de renseignements.

2. Notre Div. reprendra demain matin son offensive en conservant sa mission de couverture du flanc droit du C. A.

A droite, la Br. J. mont. 3 s'emparera du Mt. Pélerin, où elle s'arrêtera.

A gauche, la 2. Div. s'emparera de Rue et des hauteurs de Vauderens.

Je veux d'abord porter l'effort principal à droite en direction d'Ecoteaux, Plateau de Maraçon, puis je porterai l'effort principal à gauche en direction du Plateau de St. Martin-Fiaugères.

3. L'offensive se fera en 2 groupements et franchira la ligne des avp. à 0630.

a) *Groupelement de droite:*

Cdt.: Cdt. Br. J. 2 s'emparera d'abord de Palézieux gare-les Biolets,
Trp.: Br. J. 2 puis des hauteurs Ecoteaux-Maraçon, en main-
1 escouade drag. tenant la liaison à droite avec Br. J. mont. 3.
Gr. art. camp. 1 Elle disposera, pour cette action, du feu du
R. art. auto 5 Gr. can. 1d auto 9.
(— Gr. can. 1d
auto 9) dès 2400.

Cp. sap. III/1.

b) *Groupelement de gauche:*

Cp. san. III/1 Br. J. 1 renf. (— 1 Sat.) s'emparera du Plateau
St. Martin-Fiaugères; Il disposera du feu du
Gr. can. 1d auto 9, quand le groupelement de
droite aura atteint son objectif.

a) *Rés. Div.:* 1. Bat. Br. J. 1 — Gr. san. 1 (— Cp. II et III) se
trouvera à 0630 à couvert à Cornes de Cerf.

d) *Groupelement de Drag. 1:* 0630, à couvert à Forel.

e) *Groupelement art. Div.:*

Gr. can. 1d auto 9 En position 0630 région Casard.

Mission: Appui de l'attaque de la Br. J. 2.

Appui de la Br. J. attaque de la Br. J. 1.

f) *Bat. sap. 1* (— Cp. III et IV) Savigny 0700 met le reste de la
Cp. III à disposition de la Br. J. 2 à l'heure et
à l'endroit que la Br. J. 2 fixera au Cdt. Cp. sap.

4. *Axe de transmission:*

Br. J. 2: Savigny-Chez Vuannaz-Les Thioleyres-
Palézieux gare-Maraçon.

Br. J. 1: Essertes-Oron-St. Martin.

P. Co. rapp. div.: Cornes de Cerf (746) dès 0600,
puis 552.10/156.000.

Entrée W. Palézieux-village.

5. *Trains*: inchangés.

6. P. C. div.: Savigny dès 0600.

P. C. Br. J. 2: 547.600/153.800, dès 0600, puis Les Thioleyres-Palézieux-gare.

P. C. Br. J.: Essertes-Oron la Ville-Chesalles.

Le Commandant de la 1. Division.

Bulletin de renseignements annexe à l'Ordre No. 8.

Malgré ses réactions, l'ennemi, sous notre pression a dû se retirer et à 2000 le gros de nos trp. occupait les positions suivantes:

Secteur R. J. mont. 3: Bat. 7, hauteurs N. E. Lac de Bret.

10 à l'E. de Chez Vuannaz.

13 au S. de Forel.

Devant ce R. les Bat. ennemis 8 et 9 de mont. tenaient encore Les Thioleyres.

Plus au N., le Bat. car. 2 établissait à l'E. de Forel la soudure avec le Bat. fus. 4 aux lisières de Cornes de Cerf, devant le Bat. J. mont. 31, les Cp. cyc. 7 et 3, ainsi que le R. cav. 2.

Plus au N., le Bat. 5 a dépassé le Casard, et le 6 a atteint Essertes, ayant devant lui le Bat. car. mont. 1.

A l'aile gauche de la 1. Div., le R. J. 1 s'est emparé de Servion et a attaqué Ferlens par les Bat. fus. 1 et 3, le 2 étant en réserve (1 km. N. Mollie Margot).

Cet ordre, à peine arrivé, était suivi de *l'ordre d'opération pour le 9. 9. 30* (front No. 8) daté 8. 9. 30. 2115 où l'offensive est caractérisée par des mots dont on doit peser toute la portée.

Les tâches des chefs sont déjà, de par elles-mêmes, si difficiles qu'il ne faut pas les compliquer par des dispositions multiples avant de connaître la réaction de l'adversaire. *L'effort principal* (y a-t-il donc en guerre un effort principal et un effort secondaire devant l'ennemi?) qui doit se porter d'abord à droite, puis à gauche, va donner aux troupes l'impression qu'il faudra combattre de différentes façons. Dangereuse terminologie, aux conséquences incalculables, d'autant plus que l'adversaire ne s'est pas retiré sur les objectifs prévus, mais ailleurs. Comme on le constate, le groupement de droite tapera dans le vide, celui de gauche attaquera sur Fiaugères-Porsel. Deux actions séparées dont un adversaire assez puissant et bien renseigné aurait pu tirer profit.

A 1845 le 8. 9. le Cdt. Bleu lance son *ordre de repli*:

Div. légère.

Oron-la-Ville, le 8. 9. 0645.

Le Cdt.

Ordre de repli et d'organisation défensive pour la nuit du 8/9. 9.

1. Nos troupes de couverture, fortement attaquées sur tout le front, se sont repliées dans notre zone principale de résistance. Devant

celle-ci, à Rue et dans la région de Vauderens, nos troupes se maintiendront cependant encore demain dans une position avancée, fortement organisée.

A notre gauche, le détachement poussé sur le Mt. Pélerin a maintenu ses positions; mais, fortement attaqué, il sera retiré dans la nuit du 8 au 9. 9 à l'E. de la Basse Veveyse, dans une position préparée s'étendant de l'éperon septentrional des Pléiades au Léman.

Notre C. A. repoussera de ses positions actuelles toutes les attaques ennemies et se prépare à reprendre l'offensive à la première occasion favorable.

2. Notre Div. se retirera cette nuit sur une position défensive pour couvrir la trouée de Vaulruz et interdire toute progression ennemie vers les hauteurs de les Ecasseys et de La Joux.

3. a) Dès la tombée de la nuit, la Br. cav. 1 relève le Gr. cyc. sur son front actuel et le dirige sur la Broye ou, renforcé d'éléments de cav., ce Gr. établit un rideau d'avp. entre Eschiens (excl.) et Tatroz, tenant les fonds et patrouillant le long des rives.

Mission: Couvrir le repli des Br., rester en place jusqu'à nouvel ordre. A disposition du Gr. cyc. dès 2000 à Oron-la-Ville, la Cp. att. mitr. III/1 qui sera renvoyée pour l'aube à Vaulruz aux ordres de la Br. cav. 1.

b) Dès 2130, les Br. commencent leur repli sous la protection d'arg. qui se décrocheront dès que les gros auront passé la Broye.

La Br. mont. 3 se dirige sur le secteur Mossel, Porsel-Haut de Fiaugères-La Verrerie-Le Crêt-Bouloz où elle installe une position défensive appuyée à droite à la deuxième div. au point 861 N. de Mossel, à gauche au pied du Niremont à l'est de la Verrerie.

Front d'arrêt jalonné par les points d'appui Mossel, Porsel, Haut-Fiaugères, Progens.

Eléments de surveillance sur la ligne Promasens, Chapelle, Oron-le-Châtel, Chesalles, Bussigny, La Rogivue, Semsales.

Zone de stationnement en arrière jusqu'à Liëffrens (La Joux et Vaulruz sont réservés à la Br. cav. 1).

La Br. mont. 3 dispose des routes au sud de la route Essertes-Oron-Bouloz exclus, dès minuit elle dispose en outre de cette route et des routes plus au nord.

La Br. cav. 1 (— dét. avp. et — dét. Bridel) se retire sur les Ponts Vaulruz-La Joux où elle se rétablit comme réserve de Div. Elle aura passé la ligne Bouloz-Vauderens à 2400.

Elle dispose des routes Essertes-Oron-Bouloz et plus au nord.

La bttr. 16 et la Cp. att. mitr. 11/1 cesseront d'être sous son commandement dès 2000.

Le dét. Bridel restitué à la Br. cav. sa Cp. cyc. dès la tombée de la nuit. Il rentre avec sa Cp. mitr. att. aux ordres de la Br. mont. 3 dès qu'il a passé la Broye. Il peut utiliser les routes réservées à la Br. cav.

c) Le R. art. 2 prépare des concentrations devant le front d'arrêt

à Mossel, Porsel, Haut de Fiaugères. Son feu est à la disposition de la Br. mont. 3. Le Gr. att. camp. attribué à la Br. mont. 3 lui est repris ce soir dès 2000.

Les Cp. att. mitr. de Br. cav. 1 et du dét. Bridel sont attribuées à la Brig. mont. 3 qui en dispose dès qu'elles ont passé la Broye.

d) La position défensive doit être organisée pour pouvoir entrer en action dès l'aube.

Les ordres pour l'exploration seront donnés ultérieurement.

4. Liaisons selon ordre spécial.

5. La retraite des Tr. de cuisine et de couverture est réglée par les Cdts. subordonnés.

Tr. bag. selon ordre spécial.

6. Mon. P. C. reste à Oron-la-Ville jusqu'à 2100. Ensuite, il sera établi à le Crêt, auprès de celui de la Br. mont. 3.

Le Cdt. Div. légère.
(signé) Col. *Sunier*.

Pour exécution à :

Br. mont. 3.

Gr. att. mitr. 1.

Br. cav. 1 (2 ex. pour lui et dét. Bridel).

R. art. 2.

P. P. C.

1. C. A.

2. Div. supp.

De la rencontre des deux partis, il y a lieu de retenir l'effort physique exigé après une journée où, pour n'avoir pas beaucoup marché, la troupe n'avait pas moins dépensé ses meilleures forces. C'est à cet état de choses qu'il faut attribuer en grande partie le manque de renseignements de chaque parti sur son adversaire, le décrochage facile de Bleu, l'absence de mesures efficaces de Rouge.

Un seul épisode vers Porsel retient l'attention où le Rég. I. 1, après s'être emparé, le 9, dans la matinée de Porsel, en a été délogé par une contre-attaque d'un bataillon du régiment valaisan. Comment se fait-il qu'aucune autre attaque ne se soit déclanchée et que Bleu n'a pas tiré profit des avantages de la position et du nombre pour régler le compte de l'entreprenant Rouge? Les rapports de combat établiront là encore les responsabilités.

* * *

Le milieu de la journée fut coupé par un ordre de la Direction des manœuvres suspendant momentanément le mouvement, tout en ordonnant aux troupes des deux partis de se ravitailler et de conserver l'attitude, en tout temps, de la manœuvre.

Cet ordre était justifié par l'état de fatigue des hommes et par la lassitude générale. Mais convient-il de laisser sur place des troupes en les maintenant dans un état de guerre approximatif ou ne faudrait-il

pas cesser pendant une, deux ou trois heures, tout mouvement ? Nous sommes pour le second procédé. Un repos complet, une détente absolue, sont préférables à toutes les demi-mesures. Nos troupes sont, dans ces domaines, trop vite hors la main et les prescriptions où le signal de la trompette interrompait la manœuvre et la faisait reprendre, avaient une raison. Les anciens usages, où à la reprise des opérations, le chef reprenait sa troupe en mains n'étaient pas superflus.

Cette reprise en mains a été trop négligée. Il apparaît toujours plus nécessaire de la rétablir, puisque c'est le seul moyen de redonner à chacun conscience et volonté.

De nombreux groupes de combattants n'exécutaient plus les ordres correctement. Il en fut ainsi à l'avant comme à l'arrière où les tire-au-flanc se remarquaient en grand nombre. Saura-t-on jamais comment certains soldats réussirent à utiliser les avantages de la ligne de démarcation pour aller se baigner, en pleine manœuvre, dans le lac de Bret ?

Ne devons-nous pas penser à établir, à côté de l'arbitrage de combat, le *contrôle disciplinaire* dont l'unique tâche sera d'intervenir partout où les circonstances empêchent les chefs directs d'agir ?

* * *

Rouge avait même donné le 9. 9 à 1030 un *Ordre de poursuite* spécifiant qu'aucune résistance n'avait été rencontrée jusqu'aux objectifs fixés par son ordre d'opération pour le 9. 9. Cet ordre de poursuite ne faisait aucune mention de la disposition de Bleu dans le terrain sur une certaine partie du front. Par ailleurs, après la suspension partielle des hostilités, la Direction des manœuvres lançait à Rouge son *Ordre No. 3* ainsi conçu :

1. C. A.

La Sallaz, 9. 9. 1500.

Ordre No. 3 à la 1. Division.

1. Nos troupes se sont heurtées à une très forte résistance des troupes bleues sur la ligne générale Rue-Rossenges-Sottens-St. Cierges-Yvonand.

Bleu réagit d'une façon particulièrement violente dans le secteur Sottens-Boulens.

2. Pour procéder aux regroupements et ravitaillements nécessaires, notre C. A. marque un temps d'arrêt dans son offensive et s'organise défensivement sur et derrière la ligne les Cullayes-Corcelles le Jorat-Peney le Jor-Possens-la Menthue.

A votre gauche, la 2. Div. se repliera cette nuit sur la ligne les Cullayes-Corcelles le Jorat-Peney le Jor, en laissant ses arrière-gardes à Servion, Ferlens, Carouge, Ropraz, Mont Frioud et Villars Mendraz.

3. Votre Div. se repliera dans la nuit du 9 au 10. derrière la Broye, de façon à se souder à la Br. J. mont. 3 sur la ligne Montmoirin-Reaufens-Vuarat-Attalens (1. Div.); à la 2. Div. sur la ligne Auboranges (2. Div.)-Vuibroye (1. Div.)-Mollie Margot (1. Div.).

Vous maintiendrez le contact avec l'ennemi devant vous; vous retarderez sa progression par de fortes arrière-gardes.

Vos centres de résistance principaux seront:
les pentes N. du Mt. Cheseaux, les Thioleyres et le Pt. 795 au N.,
Essertes.

Vous grouperez vos forces de façon à pouvoir reprendre l'offensive à toute occasion favorable, spécialement contre l'aile gauche ennemie. La Br. J. mont. 3, dont la réserve principale sera groupée au N. du Mt. Vuarat, sera prête à vous couvrir à droite suivant entente directe avec vous.

4. P. C. du C. A. maintenu à La Sallaz.

P. Co. rap. maintenu aux Cornes de Cerf.

5. Tête d'étapes et place d'échanges, sans changement.

Le Cdt. du 1. C. A.

Prescriptions de manœuvres.

La limite sud de la zone d'opérations passe dès à présent par Chexbres, Mt. Pélerin, Vuarat (N. E. d'Attalens), Montmoirin (N.W.), de Châtel St. Denis). La limite N. passe par Martinet (N.W. de Savigny) Pt. 805, 1 km. S. des Cullayes, Ferlens, Promasens, Pt. 786, S. du Raffour.

Bleu recevait à 16 heures son *Ordre No. 3* du Cdt. 1 C. A.:

1. C. A.

Romont, 9. 9. 1600.

Ordre No. 3 à la Div. légère.

1. Malgré de violentes attaques de Rouge, nos troupes ont maintenu leurs positions sur tout le front.

Dans le secteur de la 2. Div., à votre droite, Rue, Vauderens et la hauteur 871 au N. E. de Vauderens sont restés entre nos mains; plus à droite, nos troupes ont repris l'offensive dans le secteur St. Cierges-Sottens. L'ennemi paraît avoir subi de grosses pertes, qui ont brisé son élan.

2. Le 1. C. A., qui a été renforcé par des réserves fraîches dans la nuit du 8/9. 9., reprendra demain matin l'offensive sur tout le front de Donneloye à la Broye, en portant son effort principal contre la ligne Vuarrens-Froideville. La 2. Div. à votre droite fera effort par sa droite en direction de Bottens-Froideville. Elle maintiendra la liaison avec vous sur la ligne Vauderens-Rue-Ferlens-Servion-les Cullayes.

Le détachement combiné de la Basse Veveyse opère un regroupement de ses forces lui permettant d'agir offensivement, dès demain matin, depuis Châtel St. Denis contre les pentes N. E. du Mt. Vuarat. Son artillerie sera prête à l'aube pour agir concentriquement contre ces pentes.

3. Votre division reprendra l'offensive demain matin à 0600, dans le but: 1. de neutraliser les troupes qui sont devant elle; 2. de les rejeter vers le S. et de les couper de Lausanne, en portant son effort principal contre Savigny et la Tour de Gourze.

4. P. C. du C. A. dès maintenant à Romont.

5. Tête d'étapes: Fribourg; place d'échanges: Bulle.

Le Cdt. 1. C. A.

Prescriptions de manœuvre.

La limite sud de la zone d'opérations passe dès à présent par Mont moirin. (N.W. de Châtel St. Denis), Vuarat (N. E. d'Attalens), Mt. Pélerin, Chexbres. La limite N. passe par Pt. 786, S. du Raffour, Pro-masens, Ferlens, Pt. 805, 1 km. S. des Cullayes, Martinet (N.W. de Savigny).

Des deux ordres de la Direction des manœuvres allait sortir l'épi-sode final.

Rouge donne à 1930 (nous prions de confronter les heures des différents ordres) son

1. *Division Rouge.*

P. C. 9. 9. 1930. 1930.

Front No. 10.

Ordre de repli pour la nuit du 9/10

(confirmation d'ordres partiels et oraux).

1. Voir bulletin de renseignements.

2. La Div. se repliera dans la nuit du 9/10 derrière la ligne Mont Cheseaux-Les Thioleyres-ESSERTES où elle s'organisera défensivement en liaison à droite avec la Br. mont. 3, à gauche avec la 2. Div. Ce mouvement commencera à la nuit tombante. Tous les tr. doivent avoir passé la Broye à 2300. Les Br. laisseront en contact avec l'ennemi des arg. de l'effectif d'un bat., qui se retireront en retardant la progression de l'ennemi.

Les Br. laisseront en outre des avp. à la Broye avec la mission de recueillir les arg. et de permettre l'organisation de la position.

3. a) *Br. J. 2. renf.* dispose de la route Ecoteaux-Palézieux Village-Tavernes-Les Carbolles.

Rayon de stationnement en arrière de la position:

Lac de Bret-Chez Vuannaz (compris) — 626 ruisseau W. aux Cornes de Cerf-Les Carbolles.

Le Bat. sap. 1 (— cp. 2 et 4) sera à disposition *Br. J. 2 renf.* à Chez Vuannaz à 0400.

b) *Br. J. 1 renf.* dispose des routes au S. de la ligne Auboranges (exclu)-748 W. Servion (exclu)- 805 S. Les Cullayes (exclu).

Rayon de stationnement en arrière de la position:

Les Carbolles-route 746-Savigny non compris-Crêt rouge-La Crogne-La Goille-Mollie-Margot.

La *Br. J. 1 renf.* mettra un R. à 2 Bat. à disposition de la Div. aux Cornes de Cerf après arrivée dans la position. Le Cdt. R. s'annon-cera à son arrivée à P. C. Div. à Savigny.

Le Bat. Fus. 5 sera à disposition *Br. J. 1* dès 2200 à La Dausaz. 1 km. $\frac{1}{2}$ SE. ESSERTES.

La *Br. J. 1 renf.* dirigera la cp. san II/1 à Savigny où elle passera à disposition de la Div. La cp. san IV/1 est dès maintenant à sa dis-position à ESSERTES.

c) *Réserve de Div.*: (1 R. à 2 Bat. Br. J. 1) + cp. sap. II/1 stationnera dans le rayon Cornes de Cerf-Forel.

d) *Art. div.*: Gr. Can. 1d. auto 9 en position région Cornes de Cerf.
Mission:

1. Harcelement sur rive droite et devant les Ponts de la Broye.

2. Défense du front de la Div.

L'emploi de toute l'art. pour la défense de la position sera réglé par un plan de feu établi par la Div. Jusqu'à réception de ce plan les art. de Br. tireront d'après un plan à établir par les Br

e) *Gr. Drag.* 1 se rend à Savigny dès la nuit tombée (Cdt. du Cantonnement: Cap. Duboux E. M. 1 Div.).

f) *Bat. sap. 1* (— cp. 2 et 4) à disposition Br. J. 2 renf. à 0400 à Chez Vuannaz, qu'il gagne tout de suite. Il dirige la cp. II/1 à Cornes de Cerf à disposition de la réserve Div.

4. P. co. Rap. Div.: Oron-la-Ville, jusqu'au moment où la Br. J. 1 renf. aura passé.

5. P. C. Div. Savigny dès 2200.

P. C. Group. Br. J. 2 renf. Chez Vuannaz dès 0300.

P. C. Group. Br. J. 1 renf. Mollie-Margot dès 0300.

P. C. Rés. Div. Cornes de Cerf.

P. C. Group. Drag. 1 Savigny.

P. C. Group. Art. Div. Cornes de Cerf.

Cdt. 1 Div. rouge.

Distribution: Aux Cdts. dir. sub.

Pour orientation: 1 C. A.

Br. mont. (sup.).

2 Div (sup.).

Bulletin de renseignements.

A notre droite, devant le front de la 2. Div., Bleu réagit d'une façon particulièrement violente.

Notre offensive marque un temps d'arrêt et pour faciliter notre ravitaillement et regroupements, la 1. Div. s'organise défensivement.

La 2. Div. se replie cette nuit sur la ligne Les Cullayes-Corcelles le Jorat-La Menthue, en laissant des arg. à Servion-Ferlens.

La limite S. de notre secteur passe dès à présent par Chexbres-Mt. Pélerin-Vuarat (N. E. d'Attalens)-Montmoirin (N.W. de Châtel St. Denis). La limite N. passe par Martinet (N.W. de Savigny), Pt. 805, 1 km. 8 des Cullayes, Feriens, Promasens, Pt. 786 S. du Raffeur.

D'autres que nous aurons à cœur d'étudier de plus près les dispositions prises pour le repli. Nous ne pouvons pas les admettre car elles prescrivent l'activité des commandants d'une façon par trop détaillée. Je n'ai pas à recevoir, si je suis Cdt. d'une brigade, des ordres sur la manière de replier mes troupes, mais des ordres sur ma tâche et sur ce

que l'on attend de moi. Une arg. pourra être à l'effectif d'un bat. ou d'une cp., selon la situation. Dans tous les cas, il est certain que la mission d'une arg. est de retarder la marche adverse. Ces dispositions n'appartiennent pas à un Ordre de division. Elles témoignent d'une grande bonne volonté dans les idées, mais aussi d'une incertitude générale. Elles devront avoir leur répercussion sur les troupes d'autant plus fâcheusement qu'à la fin des manœuvres il faut à tout prix, comme toujours du reste, maintenir l'ordre, la discipline et la cohésion.

A 2015 la division Rouge recevait l'ordre Front No. 11 ci-dessous:

1. Division Rouge.

Front No. 11.

P. C. Div. 9. 9. 2015.

Ordre d'occupation pour le 10. 9.

1. Après son repli, la Div. occupera une position dont le front d'arrêt sera jalonné par les points d'appui suivants:

Pentes N. du Mont Cheseaux — 715 (S. Les Thioleyres) — 795 (Les Carbolles) — 744 (1,5 km. E. Cornes de Cerf) — 698 (500 m. W. Bausaz) — Mamelon boisé W. Essertes.

2. *Secteur de droite:* Groupement Br. J. 2.

Limite à droite: Remaufens-Vuarrat-Attalens (c.)- prend liaison avec Br. J. mont. 3 sur Monts de Vuarrat.

Limite à gauche: Bussigny (excl.)-Palézieux-Village (incl.)-Les Tavernes (incl.)-ruisseau du Grenet-626 (N. Chez Vuannaz).

Secteur de gauche: Groupement Br. J. 1.

Limite à droite: Limite gauche Br. J. 2.

Limite à gauche: Porsel (incl.)-Auboranges (excl.)-Vuibroye (incl.)-748 (S.W. Servion) (incl.)-805 (S. Les Cullayes) (excl.)-La Goille (incl.). Prend liaison à gauche à 748 (S.W. Servion avec 2. Div).

3. Les P. C. des Br. et Rés. div. seront reliés par fil avec le P. C. Div. Le Cdt. de la 1. Div.

Distribution: Aux Cdts. directement subordonnés.

Pour orientation: 1. C. A.

Br. mont. 3 (sup.).

2. Div. (sup.).

L'installation de la position de défense telle qu'elle était prévue par la Direction des manœuvres représentait un gros travail d'où on peut conclure que ce n'est ni à 6 heures, ni à midi qu'elle aurait pu être terminée. Mais c'est là qu'intervient efficacement l'initiative des commandants de secteur de façon à arrêter toute infiltration ennemie. Les dispositions prises feront certes l'objet d'études de détail. Elles représentent un « jeu de guerre » fort instructif pour nos sociétés d'officiers.

Bleu avait donné un ordre pour le 9/10 conçu comme suit:

E. M. Div. lég.

Le Crêt, le 9. 9. 1530.

Ordre concernant le soir du 9. 9. et la nuit du 9/10. 9.

1. Sur notre front d'arrêt, la situation s'est stabilisée. Porsel a été repris et, dans l'ensemble, nos positions sont tenues.

2. Tout en maintenant une exploration active, je veux, sous la protection d'avp. de cbt., procurer à la trp. tout le repos compatible avec la situation.

3. a) *Exploration: Le Gr. av.* cherche à fixer les concentrations ennemies et les déploiements d'art. sur la rive droite de la Broye.

La Br. mont. 3 fixe exactement le contour de la ligne ennemie, et, sans monter de coups de main, cherche à déterminer l'ordre de bataille et la force des trp. qui lui sont opposées.

La Br. cav. 1. continue à assumer sa mission d'exploration en direction du Jordil, Maraçon, Châtel St. Denis.

b) Les avp. de combat tiennent le front actuel.

Sous cette protection, les gros se nourrissent et se reposent sous toit dans un état de préparation au combat proportionné à leur proximité du front.

Je veux qu'on en profite pour reprendre sérieusement en main la tenue et la discipline.

Zones de stationnement:

Br. J. mont. 3

Gr. att. mitr. (— cp. III)

R. art. 2

Gr. art. mont. 1

Gr. san. mont. 2

Br. cav. 2 (— Gr. cyc. 1)

Cp. mitr. III/1

Gr. cyc. 1

Secteur compris entre front d'arrêt et Chavannes les Forts, Lieffrens, les Ecasseys, Grans, Praz.

La Joux-la Magne-Vaulruz-Les Ponts.

Montborget (Pt. 908).

Sales.

4. La Cp. tg. 11 établit la liaison par fil entre P. C. Div. et P. C. Br. cav. 1 à Vaulruz.

Tr. bag. de la Br. mont. 3 et des trp. qui lui sont attribuées pour le stationnement: autos dès 1630 bifurc. pt. 833 W. de Vaulruz. Voitures dès 1700 au même endroit à sa disposition.

La Br. cav. 1 (— Gr. cyc.) dispose de ses tr. bag. à Vuadens.

Cp. att. mitr. III/1 recevra ses tr. bag. à Montborget.

Les tr. bag. cyc. sont envoyés à Sâles par la Div. Ravit. selon ordre spécial.

6. Le P. C. Div. reste à Le Cret.

Le Cdt. Div. Légère:

(signé) Colonel *Sunier*.

Br. mont. 3.

Cp. att. mitr. III/1.

Gr. cyc. 1.

Br. cav. 1.

R. art. 2.

Gr. av.

P. P. C. 1. C. A.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un ordre, mais plutôt de mesures dictées par le souci de reprendre en mains la troupe, souci fort louable mais qui devrait être formulé autre part et non mélangé à l'ordre proprement dit.

Une exploration ne peut qu'être *active*. Quant au repos, il devra être donné et il va de soi que les avp. de combat sont là pour assurer ce repos.

Est-il permis, en outre, de relever l'impossibilité pour la Brigade de montagne de « *fixer exactement le contour de la ligne ennemie et sans monter de coups de main, de chercher à déterminer l'ordre de bataille et la force des troupes adverses ?* »

La Brigade de montagne devait fixer le contour de la ligne ennemie. Mais par quel tour de force, que nous aimerions bien connaître, aurait-elle pu exécuter l'ordre si on lui prescrit une façon rigide d'exécution.

Cet ordre explique en partie pourquoi Bleu ne s'est pas rendu compte du décrochage de Rouge. La Direction des manœuvres a trouvé qu'il n'y avait là rien d'anormal. Mais l'anormal n'a-t-il pas consisté justement en ceci que Bleu a reçu des ordres probablement inexécutables ?

Nous ne possédons pas l'ordre d'attaque de Bleu pour le 10. Nous avons vu cette attaque s'exécuter en deux colonnes de régiments accolés, l'une sur Châtillens, l'autre sur Palézieux. Attaque menée avec peu d'entrain mais rehaussée par celle de la Brigade de cavalerie dirigée sur la gauche du dispositif vers les pentes nord de la Tour de Gourze. Débouchant de Palézieux sur les Thioleyres, la cavalerie a montré quelque mordant que son chef ne sut lui donner deux jours auparavant.

A 1115 le signal de la Direction des manœuvres terminait les opérations.

* * *

Nous avons dit, au fur et à mesure de notre exposé, quelles étaient nos impressions. Il nous reste à conclure et à jeter un coup d'œil sur le résultat de ces manœuvres.

Ce résultat ne peut être taxé de réjouissant, le défilé correctement exécuté et très bien préparé mis à part. Si on veut exiger quelque chose de la troupe, il faut que la *volonté* du chef se manifeste dans ses ordres et qu'elle soit transmise jusqu'au dernier tambour.

Il y a beaucoup trop de différences entre les unités. Les unes sont en mains, d'autres voisines ne le sont pas. Les officiers extraordinaires et ordinaires, dont a parlé le colonel commandant de corps Sarasin dans sa critique finale, existent partout, mais faisons-nous le triage au moment voulu ? Nous ne le croyons pas, car les ordinaires sont toujours là et ne font que gêner les extraordinaires.

Le but des manœuvres devrait aussi être mieux en rapport avec

les dispositions stratégiques et tactiques de la Direction. La rapidité dans la rédaction des ordres ne devrait, dans tous les cas, pas être exigée lorsque les situations tactiques ne tiennent elles-mêmes pas debout.

S'est-on rendu compte des difficultés de Bleu avec ses deux éléments fort différents, l'un très mobile, l'autre beaucoup moins? Or les éléments mobiles devaient forcément couvrir les autres. Et le Cdt. Bleu qui n'avait pas de troupes à garder en réserve devait se coller à sa Brigade de montagne et disposer en reproduisant souvent textuellement les ordres qu'il tenait de la Direction des manœuvres. Autrement dit, Bleu n'avait de liberté d'action qu'en apparence...

L'état de guerre ininterrompu est une autre erreur lorsqu'on peut constater que ni les chefs, ni les troupes ne peuvent le soutenir. Il faudra revenir aux épisodes de combat, réformer les habitudes prises qui consistent à voltiger dans des situations anormales fort différentes, à peu d'exceptions près, de la réalité.

Un exemple entre plusieurs. L'obligation pour Bleu de faire à 12 h. un ordre d'installation en «halte gardée», de donner à 1 h., après avoir reçu des instructions à 23 h., ses ordres à tous les échelons. Je ne sais de quelle façon exacte était organisé l'E. M. de la division légère, mais dans tous les cas, elle n'était pas celle d'une division. Même dans l'improvisation, il faut avoir sous la main des organes constitués prêts à entrer en fonction.

En somme, c'est le résultat qui seul importe. Aux manœuvres de 1924 du I. C. A. les opérations de grand style basées sur une situation continue firent fiasco. On avait déjà pu constater que nos troupes n'étaient pas en état d'en tirer profit. On aura pu faire la même constatation cette année et le résultat n'aura été utile ni aux chefs, ni aux soldats.

A côté des épisodes de combat à double action qu'on monte avec tout le soin possible, sans fausser les esprits par des situations inadmissibles, il y a encore la manœuvre contre l'ennemi marqué qui peut utilement intervenir. Nous croyons que les buts de gymnastiquer les esprits par l'abondance des ordres à donner seront mieux atteints avec ces procédés qu'en continuant à suivre la fausse route adoptée encore une fois cette année.

Il conviendrait enfin de ne pas voir détruire, pendant la seconde semaine, le bon travail fait pendant la première. Nous voulons parler justement de la différence entre ces deux périodes dont la seconde devra donner la preuve d'un progrès réel.

Certes les troupes de la Ire division ont un excellent fond physique et moral, mais à force de laisser se commettre des erreurs comme celles où la volonté du chef est absente, on en diminue très rapidement son esprit de corps et sa confiance dans le commandement.

Nos lecteurs trouveront peut-être que j'ai exagéré la note « *volonté et énergie* ». Je répondrai que ces deux qualités sont les premières qu'il nous faut développer et qu'elles constituent la seule et unique source de nature à parer les défauts de notre organisation milicienne. Une volonté hautement exprimée et une énergie constamment pratiquée sont les deux éléments de base de notre armée. Un homme qui veut quelque chose et qui a la responsabilité de l'exécution de cette volonté voudra aussi la même chose partout. Il créera ainsi cette énergie dans ses ordres comme dans ses actes.

Das neue Exerzier-Reglement für die Infanterie.

Von Oberst *H. Kern* in Bern.

(Fortsetzung.)

IV. Die Infanterie-Kompagnie.

Der II. Teil des Reglements: „Die Infanterie-Kompagnie“ behandelt die Organisation der Kompagnie, die Schützengruppe, die Lmg-Gruppe, den Zug, die Kompagnie; bei jeder genannten Abteilung wiederum jeweils die Organisation, geschlossene Formationen und Formationsänderungen, geöffnete Formationen (die bisherige „zerstreute Ordnung“) und schließlich das Gefecht.

1. Organisation der Kompagnie.

Die Vorschrift „Organisation der Stäbe und Truppen“ von 1927 bestimmt für die Infanterie-Kompagnie (und für die Gebirgsinfanterie-Kompagnie) die Anzahl der Offiziere, Unteroffiziere und Mannschaften, der Fuhrwerke und Pferde und als Gliederung: 1 Kommandozug und 4 Gefechtszüge. Außerdem bestimmt sie noch in einer Anmerkung: „Die Gefechtszüge gliedern sich in 3 Schützengruppen zu 9 Mann und 2 Lmg-Gruppen zu 8 Mann.“ Das Exerzierreglement gibt dazu die ausführlichen Details, für den Gefechtszug in Ziff. 114, für den Kommandozug in Ziff. 115. Das alles gilt, wohlverstanden, für die *kriegsstarke* Kompagnie, d. h. also für die Mobilisation. Denn schon sehr bald nachher wird jede Kompagnie, auch ohne Gefechtsverluste, unter Kriegsstärke sinken und trotz späteren Ersatzes kaum wieder auf den normalen Bestand kommen. Es ist deshalb wichtig, daß Ziff. 116 und 117 vorschreiben, daß in diesem Falle Zahl und Zusammensetzung der Gefechtszüge von der Zahl der vorhandenen Zugführer, Gruppenführer und Lmg abhängt, und daß jeder Gefechtszug aus mindestens 2 Schützengruppen und 1 Lmg-Gruppe bestehen soll. Noch wichtiger ist die Vorschrift in Ziff. 118, daß bei schwachen Beständen in erster Linie *der Kommandozug auf die unbedingt notwendige Zahl zu beschränken* ist. Denn die Tendenz zu „Wasserköpfen“ (vgl. Allg. Schweiz. Mil.-Ztg., Nr. 10, 1930, S. 524ff.) ist auch bei uns im großen wie im kleinen recht stark.